

## Fondation de libre passage Swiss Life

### Emoluments de la Fondation de libre passage Swiss Life (Swiss Life Wings)

Afin de couvrir les frais de traitement, les montants suivants (barème en vigueur) sont prélevés conformément à l'art. 16 du règlement de la Fondation de libre passage Swiss Life:

1.	<i>Tenue des comptes</i>	gratuite
2.	<i>Droits de garde</i>	gratuits
3.	<i>Extrait périodique de compte/dépôt</i>	gratuites
4.	<i>Clôture intermédiaire pour le compte et le dépôt</i>	CHF 20.-
5.	<i>Pour chaque transaction sur les portefeuilles (trois transactions p.a. gratuites)</i>	CHF 100.-
6.	<i>Clôture définitive du compte</i>	CHF 50.-
7.	<i>Prélèvement anticipé, respectivement prélèvement partiel</i>	CHF 400.-
8.	<i>Mise en gage</i>	CHF 200.-
9.	<i>Autres frais</i>	Facturation des frais
10.	<i>Prestations exceptionnelles</i>	en base horaire et coûts imputés
11.	<i>Tenue des comptes</i>	gratuite
12.	<i>Droits de garde</i>	gratuits

Ces prix s'entendent TVA comprise.

Zurich, le 1<sup>er</sup> janvier 2010